

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse : _____

Lot : _____

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Usage(s) de l'immeuble (% de la superficie plancher du bâtiment principal)

Résidentiel _____%

Commercial _____%

Autres (préciser) _____%

100 %

Date de construction de l'immeuble : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGÉS

Utiliser des pages supplémentaires si nécessaire.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION – VILLE D'ACTON VALE

MONTANT : _____ \$

CONDITIONS ET MODALITÉS DU PROGRAMME

Le propriétaire doit s'engager à remplir toutes les conditions et respecter toutes les procédures du programme, telles que définies au Règlement établissant le programme de subvention « Programme Rénovation Québec, Ville d'Acton Vale », à savoir, entre autres :

- Transmettre à l'autorité compétente ledit formulaire accompagnée des documents prescrits à la date déterminée par la Ville d'Acton Vale (15 février 2021);
- Des frais de 50 \$ couvrant les frais pour l'ouverture de dossier s'appliqueront en plus des frais pour la demande de permis de construction.
- Les travaux effectués avant l'émission du « Certificat d'admissibilité » et du « Permis de construction » ne sont pas admissibles à une subvention.
- Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur titulaire d'une licence appropriée délivrée par la Régie du bâtiment du Québec. Deux soumissions, de deux entrepreneurs différents pour les mêmes travaux à exécuter sont requises afin d'établir le coût réel des travaux.
- Le propriétaire s'engage à exécuter la totalité des travaux figurant à la soumission déposée et approuvées.
- Pour une période de douze mois (12) mois suivant la date de versement de la subvention, le taux d'augmentation maximal du loyer sera calculé en fonction de la formule déterminée par la Régie du logement. Le propriétaire devra signer le formulaire d'engagement et de confirmation du loyer et fournir tous les documents requis.

La Ville d'Acton Vale peut réclamer le remboursement de l'aide financière versée conjointement par elle et la Société d'habitation du Québec si le propriétaire ne respecte pas ses engagements ou s'il est porté à sa connaissance tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande d'aide financière produite par le propriétaire. Constituera une fausse déclaration, toute déclaration ou renseignement erroné ainsi que toute information manifestement incomplète ayant pour effet direct ou indirect d'accorder au propriétaire une aide financière à laquelle il n'a pas droit. À défaut, tout contrevenant s'expose aux pénalités prévues à la réglementation municipale ou à toute autre procédure légale que la Ville d'Acton Vale pourrait entreprendre pour faire respecter les dispositions du programme.

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

Je, soussigné(e) _____, reconnais avoir pris connaissance du Programme Rénovation Québec - Ville D'Acton Vale et m'engage, par la présente, à en respecter les dispositions. Je déclare, de plus, que les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que les documents annexés sont vrais et exacts.

Signature du propriétaire ou de son mandataire

Date